

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

**PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CGV-211204

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR RATIFICATION

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CGV aux fins de ratification :

Campus de Moncton

CONGÉ ADMINISTRATIF

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil des gouverneurs (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens, il est recommandé :

« Qu'un congé administratif de douze mois soit accordé à **MIREILLE LEBLANC** (Faculté des sciences de l'éducation – Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie) pour l'année universitaire 2022-2023, notamment pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, suite à la fin de son mandat comme vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation en date du 30 juin 2022. »